



Non réponse à mon courrier recommandé avec AR

Par **mahie5980**, le **15/05/2013 à 17:09**

Bonjour, rn rn Je suis en congé PARENTAL depuis le 10/10/2012 après plus de 9 ans passés en tant que salariée à temps plein chez mon employeur. rn Je lui ai adressé un RECOMMANDE AR le 02/04/2013, lui demandant de réintégrer l'entreprise rapidement (pour raison financière), précisant mon souhait de changer de poste (la pression ressentie les dernières années rendait l'idée de retrouver mon poste, assez difficile) rn Je sais, qu'il n'est pas favorable au fait de me voir réintégrer mon poste, ni meme l'entreprise. (PRECISION: mon caractère assez franc et direct ne joue pas n ma faveur) rn Je n'ai à ce jour reçu aucune réponse de mon employeur. rn C'est assez décevant, déroutant, mais est-ce légal? rn N'est il pas dans l'obligation de répondre à ses employés lui adressant un courrier AR??? rn rn Quels recours puis je avoir dans ma situation? rn Merci d'avance

Par **chaber**, le **15/05/2013 à 18:14**

bonjour rn rn Tout savoir sur le congé parental rn

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006195596&cidTexte=LEGITE>

Par **moisse**, le **15/05/2013 à 18:28**

Bonjour, rn L'employeur n'est pas tenu de répondre. rn Cette absence de réponse signifie un refus à vos demandes. rn Vous devez donc vérifier votre droit à écourter le congé parental(ici

pour diminution importante des ressources de la famille)
En outre l'employeur est tenu de vous réintégrer à votre ancien poste ou un poste semblable.
Compte tenu des relations que vous évoquez, il serait étonnant qu'il accède à votre demande.